

COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.3.2015
C(2015)1955 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la communication de la Commission intitulée «État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive» {COM(2014) 130 final}.

La Commission partage certains des points de vue exprimés par l'Assemblée nationale dans son avis. En particulier, comme cela a été souligné dans la communication, la réussite de la stratégie Europe 2020 passe obligatoirement par une prise de conscience et un sentiment d'adhésion de tous les acteurs concernés.

La Commission reconnaît, en outre, l'importance d'un certain nombre de thèmes mentionnés dans l'avis de l'Assemblée nationale. Comme annoncé dans les orientations politiques présentées par le président Juncker en juillet 2014 et compte tenu de l'importance d'encourager les investissements visant à renforcer et à assurer durablement la reprise progressive des économies européennes, la Commission a présenté un ensemble de mesures relatives à l'emploi, à la croissance et à l'investissement en novembre 2014. La mise en place d'une Union européenne de l'énergie est un autre projet important qui sera réalisé par la Commission et, à cet égard, celle-ci précise qu'elle a adopté, le 25 février, la stratégie-cadre pour l'Union de l'énergie. Enfin, l'importance de la dimension sociale et de la prise en compte de l'incidence sociale des politiques se reflète dans la détermination du président Juncker à procéder à des évaluations de l'incidence sociale avant la mise en œuvre de tout programme d'ajustement.

La Commission tient également à apporter un certain nombre d'éclaircissements. En ce qui concerne les références à l'opposition entre assainissement budgétaire et mesures propices à la croissance, la Commission tient à souligner qu'au cours de ces dernières années et au plus fort de la crise, elle n'a cessé de répéter qu'il est important de poursuivre les objectifs complémentaires d'assainissement budgétaire et de croissance. L'assainissement budgétaire n'a jamais été une fin en soi, mais un impératif et une condition préalable à l'établissement de bases solides pour la croissance et le rétablissement de la confiance. Dans le contexte de la reprise progressive que nous observons actuellement, les priorités ont peu à peu changé: il ne s'agit plus tant de

*Monsieur Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

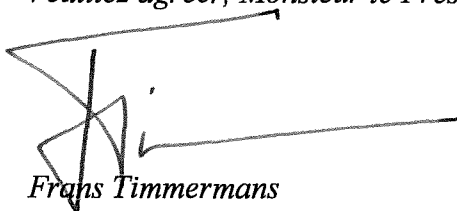
réagir aux urgences de la crise que de renforcer les bases d'une croissance et d'un emploi durables.

En ce qui concerne les objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier l'objectif social visé dans l'avis de l'Assemblée nationale, la Commission tient à rappeler que ces objectifs ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais sont plutôt à considérer comme des exemples de la voie à suivre pour induire les changements dynamiques prônés par la stratégie.

Enfin, la Commission tient à souligner que la stratégie Europe 2020 est pleinement prise en compte dans le cadre du semestre européen. En particulier, à l'exception des recommandations budgétaires et financières, la plupart des recommandations adressées aux États membres portent sur des domaines couverts par la stratégie Europe 2020 et sont pleinement conformes à ses objectifs.

En espérant que ces éclaircissements répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Jyrki Katainen
Vice-président*